



**COMTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 8 octobre 2020**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 8 octobre 2020, à 18 heures, au Centre Socio-Culturel, 2 route de Soulangis, à Saint-Michel de Volangis, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 2 octobre 2020 et affichée le 2 octobre 2020. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Etaient présents :

Mme Irène FELIX	Présidente,
M. Jean-Louis SALAK	3 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	5 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	6 ^e Vice-Président,
M. Pierre BARNIER	7 ^e Vice-Président,
M. Bernard DUPERAT	8 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN-DEMAY	9 ^e Vice-Présidente,
M. Bruno FOUCHET	10 ^e Vice-Président,
M. Daniel GRAVELET	11 ^e Vice-Président,
M. Stéphane GARCIA	12 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	13 ^e Vice-Président,
Mme Corinne LEFEBVRE	14 ^e Vice-Présidente,
Mme Evelyne SEGUIN	15 ^e Vice-Présidente,
M. Alain MAZE	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Stéphane HAMELIN	2 ^e Membre du Bureau,
Mme Catherine PALLOT	3 ^e Membre du Bureau,
M. Marc STOQUERT	4 ^e Membre du Bureau,
Mme Christine CHEZE-DHO	5 ^e Membre du Bureau,

Etaient excusés :

M. Richard BOUDET	2 ^e Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOUIIN	4 ^e Vice-Présidente,

Etait absent :

M. Yann GALUT	1 ^{er} Vice-Président,
---------------	---------------------------------

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
M. Christophe MATHO	Chargé de Mission,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Directeur de la Communication,
Mme Claire GROSEILLIER	Directrice Affaires Juridiques,
Mme Carole BERNARD	Directrice Développement Territorial
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local – Aménagements cyclables et mobilités douces rues de Gionne et des Fileuses à Bourges

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu des aménagements cyclables et de mobilités douces rues de Gionne et des Fileuses à Bourges et que ces derniers s'inscrivent dans la thématique du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 75 340,32 € .

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagements cyclables et de mobilités douces rues de Gionne et des Fileuses à Bourges	154 175,40 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 49%	75 340,32 €
		Agglobus à hauteur de 31% (au titre des six quais bus)	48 000 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	30 835,08 €
TOTAL	154 175,40 €	TOTAL	154 175,40 €

Mme FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel des aménagements cyclables et de mobilités douces rues de Gionne et des Fileuses à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**2. Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges
Entreprise BG VIDANGE ASSAINISSEMENT 18**

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier du 12 juin 2020 de M. Gildas BERNET, gérant de la société BG VIDANGE ASSAINISSEMENT 18, demandant l'autorisation de déposer des matières de vidange issues d'installations d'assainissement non collectif à la station d'épuration de Bourges ;

La demande d'autorisation porte sur 3 000 m³ par an ; cette quantité est compatible avec les capacités épuratoires de la station d'épuration de Bourges.

Cette autorisation s'accompagne obligatoirement d'une convention qui décrit les modalités techniques, administratives et financières du traitement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges.

Pour 2020, le coût forfaitaire annuel de prise en charge est fixé à 109,98 € HT et le coût de traitement est fixé à 15,09 € HT le m³.

Il est proposé d'établir cette convention pour une durée de TROIS ANS.

Mme LEFEBVRE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver la convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges avec l'Entreprise BG VIDANGE ASSAINISSEMENT 18 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

3. Convention spéciale de déversement des eaux usées du Centre Commercial BERRY II dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Centre Commercial BERRY II situé à Saint-Doulchard est composé d'un hypermarché GEANT CASINO et d'un ensemble d'enseignes commerciales.

Cet ensemble est regroupé en Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) représentée par la SAS SUDECO signataire de la convention.

Il est proposé dans cette nouvelle convention :

- d'intégrer la pharmacie TRIGONA et la boulangerie Marie BLACHERE, nouveaux membres de l'AFUL ;
- de modifier la fréquence des analyses, passant de quatre à trois analyses par an ;
- de modifier la durée de la convention passant d'un an à cinq ans.

La présente convention de déversement fixe les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées du Centre Commercial BERRY II à la station d'épuration de Bourges.

Mme LEFEBVRE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver la convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées du Centre Commercial BERRY II à la station d'épuration de BOURGES entre la Communauté d'Agglomération de BOURGES et la SAS SUDECO représentant l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) du Centre Commercial Bourges Saint-Doulchard ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou sa représentante, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15.



Fait à Bourges, le 13 OCT. 2020

La Présidente,

Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.